

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 39 - Procurations : 5
Rappel des dates : Convocation Générale : 17/05/2024 - Affichage : 17/05/2024

Le vingt-trois mai deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Sillé-Le-Philippe sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	ASSE-ROTTIER Jocelyne		Pouvoir donné à BUIN Chantal - 22.05.2024	
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à FROGER André - 23.05.2024	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir donné à TRIFAUT Antony - 22.05.2024	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elisabeth			X
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à PINTO Christophe - 21.05.2024	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à FROGER Michel - 20.05.2024	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : Vente de trois (3) terrains à la commune Bouloire.

Délibération : 2024-059

Le Conseil Municipal de Bouloire a approuvé en sa séance du 12 avril 2024 l'acquisition de trois (3) parcelles propriétés de la Communauté de communes, dont les références cadastrales sont :

- Section ZH n°25, surface de 2807 m², prix proposé par la DIE est compris entre 47 719 et 56 140 euros ;
- Section AC n°149, surface de 429 m², prix proposé par la DIE est compris entre 7 293 et 8 580 euros ;
- Section AC, surface de 50 m², prix proposé par la DIE est compris entre 4 250 et 5000 euros.

Le prix de la cession global estimé par la DIE est compris entre 59 262 et 69 720 euros.

La commune de Bouloire propose d'acquérir les trois parcelles au prix de soixante mille (60 000) euros net.

En application de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire délibère sur la cession de ses biens.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Vu les propositions de prix de la commune de Bouloire.

Après avoir pris connaissance du dossier de cession des biens, et en avoir délibéré :

- **Approuve** la cession des trois (3) terrains à la Commune de Bouloire au prix global de soixante mille (60 000) euros.
- **Habilite** le Président à signer la convention de vente et tous les actes nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 mai 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :